**N° 5723**

**Projet de loi**

**autorisant la participation de l’Etat à l’extension du centre intégré pour personnes âgées à Berbourg**

Le projet de loi a pour objet d’autoriser l’Etat à participer au financement de l’extension du centre intégré pour personnes âgées « Haaptmann’s Schlass » par la Congrégation des Sœurs de Ste Elisabeth à Berbourg.

Le château baroque « Haaptmann’s Schlass » de Berbourg, construit en 1775, qui appartient depuis 1894 à la Congrégation des Sœurs de Ste Elisabeth, a abrité successivement un orphelinat, une école, un institut pour aveugles, avant de se convertir en 1975 en maison de retraite. Grâce à l’extension projetée, la capacité d’accueil totale du centre intégré va être doublée, passant de 72 à un total de 144 lits. Le concept de la nouvelle structure du Centre intégré pour personnes âgées « Haaptmann’s Schlass » permettra de mieux tenir compte des spécificités liées à la prise en charge adéquate des personnes atteintes de troubles démentiels. L’infrastructure actuelle sera également adaptée aux besoins des ses pensionnaires plus autonomes. Au niveau des soins et de la prise en charge, le CIPA « Haaptmann’s Schlass » se base sur le concept bio-psycho-socio-spirituel de la CLAIRE a.s.b.l., concept destiné à répondre au mieux aux besoins individuels des différents types de pensionnaires. Ce concept vise à préserver une autonomie maximale aux résidents au niveau de la médication, de l’hygiène personnelle, de la vie en communauté ou encore de la réalisation de soi. Il intègre également les soins palliatifs qui assurent un accompagnement en fin de vie en toute dignité et qui exigent une étroite collaboration entre le corps médical et le personnel soignant.